
RÈGLEMENT DES COMITÉS DE THÈSE ET HDR EN MATHÉMATIQUES DE L'ED MADIS

Les Comités de Thèse et HdR ont été mis en place par le Laboratoire de Mathématiques Paul Painlevé (LPP) de l'Université de Lille. Leur rôle est de :

- Choisir les rapporteurs pour les soutenances de thèse des doctorantes et doctorants en Mathématiques de l'ED MADIS,
- Emettre un avis sur les projets de soutenance d'habilitation à diriger des recherches (HdR) en Mathématiques déposés à l'ED MADIS.

Responsable des Comités :

Un Responsable des Comités est désigné par le Conseil de LPP parmi les membres HdR de LPP. Son rôle est d'organiser et présider les comités de thèse et HdR. Il peut ponctuellement se faire remplacer par le directeur de LPP ou un membre du Bureau du Domaine Mathématique (par exemple lors d'un conflit d'intérêts).

Fonctionnement des Comités de Thèse :

La directrice ou le directeur de thèse contacte le Responsable des Comités (par email à l'adresse ctheses-math@univ-lille.fr) en lui fournissant les informations suivantes :

- le nom du (de la) doctorant(e),
- le titre de la thèse,
- le nom du (ou des) directeur(s) de thèse,
- la liste des articles issus de la thèse (si elle existe),
- le résumé de la thèse,
- la liste des trois candidats pour être rapporteurs,
- ses créneaux libres dans les deux semaines qui suivent le contact.

Suivant les règles de l'ED MADIS (disponibles ici), les rapporteurs doivent n'avoir aucune implication dans le travail du (de la) doctorant(e) ni de l'équipe encadrante pendant la durée de la thèse, doivent être extérieurs à MADIS, IMT, ULille, Clille et UGE (site lillois), et doivent être :

- soit habilités à diriger des recherches (voir ici la liste des pays délivrant une habilitation),
- soit professeurs des universités ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du CNU (voir ici),
- soit professeurs étrangers ("full professors") selon l'arrêté du 10 février 2011 (voir ici).

Le Responsable des Comités constitue un comité ad hoc (composé de lui même et de deux autres membres HdR de LPP choisis pour leur proximité thématique aux travaux de thèse) et fixe une date pour une réunion (en présentiel ou par vidéo conférence) de ce Comité avec le directeur de thèse. Lors de la réunion, la directrice ou le directeur de thèse présente en une dizaine de minutes :

- le (ou la) doctorant(e),
- les travaux de la thèse,
- les rapporteurs potentiels.

Après la présentation, le comité évalue le projet de soutenance puis, ou bien choisit deux rapporteurs parmi les trois proposés, ou bien demande à la directrice ou au directeur de thèse de faire de nouvelles propositions de rapporteurs. Au plus tard 48 heures après la réunion, le Responsable des Comités établit le procès-verbal de décision du comité qu'il adresse à la directrice ou au directeur de thèse ainsi qu'au Directeur des Etudes Doctorales pour les Mathématiques pures et appliquées de l'ED MADIS.

Fonctionnement des Comités d'HdR :

La candidate ou le candidat à l'HdR contacte le Responsable des Comités (par email à l'adresse ctheses-math@univ-lille.fr) en lui fournissant les pièces suivantes :

- son CV détaillé (comprenant une synthèse de son activité scientifique et la liste de sa production scientifique),
- la lettre de recommandation du garant,
- la liste des rapporteurs potentiels.

Le Responsable des Comités constitue un comité ad hoc (composé de lui même et d'un membre HdR de LPP, distinct du garant, choisi pour sa proximité thématique aux travaux soumis). Suite à l'examen des pièces, le comité émet un avis circonstancié sur le projet de soutenance d'HdR. Le Responsable des Comités transmet cet avis à la candidate ou au candidat ainsi qu'au Directeur des Etudes Doctorales pour les Mathématiques pures et appliquées de l'ED MADIS.

Version du 12 septembre 2022.